

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le « FCP »). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ACTIONS PEA EMERGENTS

Part GP: FR0013378148

Société de gestion : LBP AM du groupe LA BANQUE POSTALE
Fonds Commun de Placement (« FCP ») - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification " Actions Internationales".

Le FCP est un nourricier de la part I du FCP LBP AM 3 MOIS ci-après dénommé « FCP maître ».

L'objectif de gestion du FCP est de chercher à obtenir une performance nette de frais de gestion égale à celle de son indicateur de référence, l'indice MSCI EM ESG Leaders Net Total Return, avec un objectif de tracking error de 2% entre l'évolution de la valeur liquidative du fonds et celle de l'indice MSCI EM ESG Leaders Net Total Return. Pour atteindre son objectif, le FCP nourricier utilise des techniques de réplique en direct en concluant un ou plusieurs contrats sur instruments financiers à terme, « IFT » dont les contrats d'échange de gré à gré (inclus contrat d'échange sur rendement global (TRS)).

Le FCP est géré passivement et a pour objectif de répliquer la performance de son indice de référence.

La performance du FCP nourricier sera ainsi différente de celle de la part I du FCP maître du fait de son objectif et de sa stratégie de gestion qui lui sont propres.

La gestion vise à obtenir un écart entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle de l'Indice MSCI EM ESG Leaders Net Total Return le plus faible possible.

L'indice de ce FCP est converti en Euro pour la part GP, part non couverte contre le risque dollar US contre Euro.

Le FCP est investi en totalité de son actif (au minimum 90%) dans part I du FCP maître, *dont l'objectif de gestion est d'obtenir une performance égale à celle de l'€STR, diminuée des frais de gestion et des coûts de mise en place des techniques de gestion employées. En fonction du contexte de marché, notamment en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire de la zone euro, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion. La valeur liquidative du FCP pourrait ainsi baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du FCP, ce qui pourrait compromettre la préservation du capital investi.*

La philosophie de gestion de LBPAM ACTIONS PEA EMERGENTS consiste à combiner :

- la sélection de valeurs mise en œuvre dans le FCP maître, afin de réaliser son objectif en investissant 90 % minimum de son portefeuille dans le FCP maître. *La stratégie du FCP maître consiste à investir principalement le portefeuille en actions européennes éligibles au PEA, en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement, dans la limite de 10 % de l'actif net, et à recourir à des mécanismes de couverture du risque global (Total Return Swap ou TRS)) afin de maintenir une sensibilité inférieure à 1. Les actions européennes sont sélectionnées afin, une fois leur risque couvert, d'atteindre l'objectif de gestion, sans répartition sectorielle particulière: elles sont libellées en toutes devises mais le risque de change est systématiquement couvert. Le FCP maître peut également investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE. Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investissement Grade") en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus, ou selon l'analyse de la société de gestion. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés. Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 25 % de l'actif net et peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion. Le niveau de levier maximum est de 110% .;*
- et de chercher à obtenir une performance égale à celle de son indicateur de référence l'indice MSCI EMERGING MARKETS Net Total Return Index, en recourant à des instruments financiers à terme, dont des contrats d'échange de gré à gré et/ou Total Return Swap. **L'utilisation des marchés à terme modifie de manière importante l'exposition du FCP par rapport à un simple investissement en direct dans le FCP maître. Il peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition aux risques sur actions, indices de marché actions et change pour poursuivre son objectif de gestion.** Le recours à ces instruments peut générer une exposition du FCP aux actions pouvant être comprise entre 60% et 110 % de l'actif net du FCP et une exposition aux devises autres que l'euro ne pouvant dépasser 110% de l'actif net du FCP. La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 200 % de l'actif net du FCP. Le FCP sera en permanence exposé, à hauteur de 90% au moins du total de son actif net, à son indicateur de référence, l'indice MSCI EM ESG Leaders Net Total Return.

Le FCP est investi à titre accessoire en liquidités. En sa qualité de FCP éligible au PEA, le portefeuille du FCP est investi au minimum à 90% en parts du FCP maître LBP AM 3 MOIS lui-même investi au minimum à 75% en titres de sociétés éligibles au PEA.

L'exposition au risque actions des sociétés de pays émergents sera au minimum de 60% et au maximum de 110%. La part GP est exposée au risque dollar US et indirectement à la devise de chaque titre composant l'indicateur de référence.

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans. La part GP est une part de capitalisation. Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard en J-1 (jour ouvré) à 13h auprès de CACEIS Bank.

Autres Informations : Le FCP ne bénéficie pas du Label ISR. L'exposition à la performance de cet indice sera acquise via des opérations sur instruments dérivés OTC, et le FCP n'investira généralement pas directement (et/ou intégralement) dans les titres composant ledit indice. Dans des circonstances exceptionnelles, ce recours significatif aux opérations sur instruments dérivés OTC est susceptible de dégrader, de manière non significative, les caractéristiques extra-financières du FCP.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour déterminer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le FCP est dans la catégorie 6. Cet indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPC aux marchés actions des zones économiques émergentes.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme :** ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- **Risque de contrepartie :** il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille

Modalités de souscription/rachat du FCP maître : Les ordres de souscriptions et de rachats doivent être transmis avant 12h15 auprès du réseau commercialisateur de La Banque Postale.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

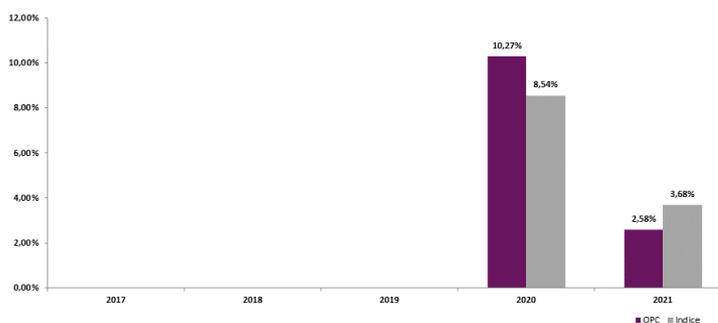
Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> ■ 6 % ; taux maximum. <p>Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative.</p>
Frais de sortie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Néant.
<p>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.</p> <p>L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</p>	

Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	■ 0,68 % TTC.
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	■ Néant.

Le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/09/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.lbpam.com

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 17 janvier 2019.
- La part GP a été créée le 17 janvier 2019.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS). **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la société de gestion et sur le site www.lbpam.com. La responsabilité de LBP AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. **Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP maître :** Le prospectus du FCP maître ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion et sur le site www.lbpam.com. Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LBP AM est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er juillet 2023.